

Protocole Sanitaire USBY Karaté saison 2020-2021

Mise à jour le mardi 08 septembre 2020

Résumé

Ce protocole été mis en place sur les recommandations de la Mairie de Bures-sur-Yvette et la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

OBJECTIF

L'objectif est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFKDA dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

*« Le décret n°2020-1035 modifiant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été publié au **Journal Officiel du 14 août 2020**. Il met fin à l'obligation de fermeture des vestiaires collectifs.*

Les vestiaires collectifs à nouveau autorisés

*Pris dans un contexte sanitaire appelant au maintien d'un niveau élevé de vigilance, ce décret, dans son article 44, met fin à l'obligation de fermeture des vestiaires collectifs. Conformément aux recommandations du Haut comité à la santé publique, **les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles**, dans le strict respect des protocoles sanitaires. La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes **et** le port du masque y seront systématiquement respectés.*

L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier des vestiaires est effectué.

La pratique des sports de combat autorisés depuis le 11 juillet

*Depuis le 11 juillet, le Ministère des Sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes **au niveau amateur et en pratique de loisir** sur l'ensemble du territoire exceptés Mayotte et la Guyane.*

Il est donc possible de pratiquer le karaté et l'ensemble des disciplines associées de la FFK sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants. Cependant il est nécessaire de maintenir un niveau de vigilance important en respectant les gestes barrières essentiels que sont les principes d'hygiène corporelle, notamment le lavage des mains et des pieds avant et après les cours. »

FFKDA

TABLE DES MATIERES

1. ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	3
2. A SON ENTREE DANS LE DOJO	3
3. PENDANT LA SEANCE	3
4. APRES LA SEANCE	4
5. REFERENTS COVID-19	4
6. CONTACTS	4

1. ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

Consignes pratiquants(es) et référent(e)

- Arriver dans un bon état de santé général (consulter un médecin)
- Arriver douché, cheveux lavés, les mains propres et avec un karaté gi propre.
- Apporter ses propres effets personnels, et y ajouter des mouchoirs jetables, du gel hydro-alcoolique, et un ou plusieurs masques.

2. A SON ENTREE DANS LE DOJO

Consignes pratiquants(es)

- Porter un masque (à l'exception des mineurs de moins de 11 ans) et le retirer uniquement dans le cadre de la pratique.
- Respecter une distance de sécurité de 1 mètre en dehors du tatami.
- Se désinfecter les mains à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- Arriver de préférence en karaté gi ou se changer dans le vestiaire.
- Poser son sac, bouteille d'eau et accessoires au bord du tapis.

Consignes référent(e) COVID-19

- Veiller au respect des gestes sanitaires.
- Met en œuvre le protocole de désinfection pour les -11 ans
- Contrôle l'accès du dojo (uniquement aux pratiquants)
- Tenir un registre détaillé des pratiquants.

3. PENDANT LA SEANCE

Consignes pratiquants(es)

- Remettre son masque et se désinfecter les pieds et mains à l'aide de gel hydro-alcoolique à chaque sortie du tatami.
- Respecter une distance de sécurité de 1 mètre en dehors du tatami.
- Ne pas partager d'effets personnels (gourdes, gants, etc.).
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Masque autorisé durant la pratique pour les +11 ans

Consignes référent(e) COVID-19

- Porter une attention particulière au respect des gestes barrières Covid-19.
- Veiller à limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement en organisant le circuit d'entrée et de sortie des différents groupes de pratiquants se succédant.

4. APRES LA SEANCE

Consignes pratiquants(es)

- Respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre et porter le masque
- Sortir en respectant les circuits afin de limiter les croisements.
- Nettoyer son karaté gi et effets personnels et se réapprovisionner en effets sanitaires si besoin.

Consignes référent(e) COVID-19

- Veiller au respect des gestes sanitaires.
- Veiller au respect du sens de circulation unique
- Met en œuvre le protocole de désinfection pour les -11 ans à la sortie du dojo

5. REFERENTS COVID-19

Le président M. Damon ICHIRANTE nomme les référents COVID-19 au sein de la section :

M. Didier ICHIRANTE - 06 27 66 69 20

M. Darren ICHIRANTE - 07 87 00 61 82

Les missions du référent COVID-19

- Faire respecter les mesures d'hygiène (lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique, gestion individuelle des collations et hydratation, proscription de l'échange ou le partage d'effets personnels, privilégier l'utilisation de matériels personnels ou à défaut du matériel désinfecté avant et après chaque utilisation, port du masque, etc.).
- Mettre en œuvre des protocoles de désinfection
- Veille à l'apparition des signes d'alertes visibles (douleur dans la poitrine, essoufflement anormal, palpitations, fatigue anormale, reprise ou apparition d'une toux sèche)
- Faire respecter les gestes barrière.
- Transmettre les informations au bureau de la section en cas d'incidents
- Tenir un registre détaillé des pratiquants présents à chaque cours.
- Interdire l'accès du dojo aux accompagnateurs.

6. CONTACTS

Président Damon ICHIRANTE karatekravmaga.usby@gmail.com

Trésorier Darren ICHIRANTE darren.ichirante@gmail.com

Secrétaire générale Didier ICHIRANTE didier.ichirante@gmail.com